



PROCLAMATIONS.

PROVINCE DU }
Canada.

METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de **DIEU, REINE** du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenu Jeudi, le huitième jour du mois courant, et à chacun de vous :—

SALUT :—

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le vingt-neuvième jour de mars dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au huitième jour de mai courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en notre Cité de *Montréal* : Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, Mardi, le dix-septième jour de juin prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin, notre très fidèle et bien-aimé le Très Honorable *Charles Theophilus*, Baron *Metcalf*, de *Fernhill*, dans le Comté de *Berks*, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable ordre du Bain, un de nos Très Honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral en icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, en notre dite Province, ce deuxième jour de mai, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarantecinq, et de notre règne la huitième.

Par ordre,
FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

PROVINCE DU }
Canada.

METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de **DIEU, REINE** du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenu Mardi, le dix-septième jour du mois de juin courant, et à chacun de vous :—

SALUT :—

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le deuxième jour de mai dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au dix-septième jour de juin courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en notre Cité de *Montréal* : Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, Samedi, le vingt-sixième jour de juillet prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait faire nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin, notre très fidèle et bien-aimé le Très Honorable *Charles Theophilus*, Baron *Metcalf*, de *Fernhill*, dans le Comté de *Berks*, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable Ordre du Bain, un de nos Très Honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral en icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, en notre dite Province, ce douzième jour de juin, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quarantecinq, et de notre règne la huitième.

Par ordre,
FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

Proclamation du 12 Juin prorogeant le Parlement jusqu'au 26 Juillet suivant.

Proclamation du 2 Mai prorogeant le Parlement jusqu'au 17 Juin suivant.